



Réunion DAM du 3 février 2020 :

Modernisation du DCS : De l'utilité du dialogue social

Cette nouvelle réunion de concertation sur le projet de "Modernisation du Dispositif de Contrôle et de Surveillance des Affaires Maritimes" était l'occasion de nouer un dialogue technique, et d'explicitier les réalités opérationnelles de l'activité d'inspection des pêches réalisées par les moyens hauturiers.

Le contexte de contrainte sur les effectifs, couplée à une volonté de moderniser la flotte tout en répondant à des objectifs en augmentation constante, rend l'exercice délicat. Car si le projet d'évolution à un format à 4 patrouilleurs – un par façade maritime, plus concrètement un patrouilleur par DIRM – traduit un investissement inédit depuis plus de 15 ans, les limites d'emploi du MTES brident le dispositif.

Le SNPAM-CGT a, de nouveau, exprimé ses réserves sur les conséquences de la diminution des effectifs des bordées. Déjà en flux tendu, l'armement en personnel doit pouvoir permettre la souplesse d'organisation nécessaire à un bon niveau de service, le maintien de conditions de travail protectrice et la formation indispensable au bon fonctionnement.

Un effectif fixé à 19 agents permettrait de résoudre cette équation, la DAM, par le redéploiement des agents actuels, n'en détient que 15, qui entraînerait de fait un format à 8 missions au lieu de 9. **Mais ce système, plus rigide que le précédent, ne nous convainc pas au regard des objectifs de contrôle. La seule solution effective consiste à mettre en œuvre un plan de recrutement.**

Pour le SNPAM-CGT, 9 marées préservent une souplesse de fonctionnement qui convient à tous, ce qui permet au quotidien de diminuer les contraintes d'effectif.

Devant le constat unanime des OS, ces points critiques seront réévalués lors de la prochaine réunion du groupe de travail, sur la base de simulations plus fines.

Le calendrier des principales étapes à venir, liées à la mise en fonction du Patrouilleur en Méditerranée est fixé (PJ), avec une mise en exploitation mi-2021, pour ce navire neuf financé à 70% sur le FEAMP (13,1 M€). Le remboursement du FEAMP devrait alors permettre l'achat du 4ème Patrouilleur sur le marché de l'occasion, pour la façade MEMN. Plusieurs navires sont en voie d'expertise, notamment à Chypre.

Si les sites portuaires ne sont pas encore finement connus, les ports d'attaches identifiés sont Marseille, La Rochelle (Iris), Brest (Thémis), et Le Havre.

Le DAM indique que nous devons « couvrir toutes nos eaux » à l'aide de ce nouveau dispositif, et que cela est la volonté de nos « donneurs d'ordre » (DPMA et DEB). Il précise que nous nous dirigeons vers un contrôle des pêches mieux ciblé, plus qualitatif que quantitatif, à l'identique des pratiques du Port State Control en Centre de Sécurité des Navires. « **on contrôlera où il y a besoin de contrôler** ».

Pour ce qui concerne la maintenance des moyens nautiques, le DAM insiste sur la synergie de l'armement Phares et Balises ainsi qu'un meilleur travail en local.

Sur la base de cette nouvelle répartition des navires, la DAM doit initier dans le 1er trimestre 2020 une consultation auprès des agents embarqués, via les DIRM, afin d'identifier les premières intentions de mobilité. Ces intentions, comme nous [l'avions demandé récemment](#), n'ont pas valeur de demande définitive, mais doivent servir à constituer les premiers scénarios, et identifier les besoins.

La priorité des agents sur leur poste actuel a été confirmée, ainsi que, sur les postes vacants de l'Iris, la priorité des agents de la Gabian. Mais des incertitudes demeurent sur l'ampleur des redéploiements, qui ne pourront être étudiés que sur la base des premiers scénarios.

Bien que le recours à un [arrêté de restructuration de service](#) soit confirmé, l'étude attentive du dispositif permet d'identifier des situations très variables selon les agents. Les mouvements de l'Iris et du Thémis ouvrent un accès aux droits pour leurs équipages (ainsi que pour l'Armoise à l'arrivée du 4ème patrouilleur), mais la situation des équipages de la Gabian et de la Mauve doit être étudiée avec attention : dans l'hypothèse où leurs agents souhaiteraient conserver le même port d'attache, c'est alors la distance entre la résidence familiale et leur nouveau navire qui doit être supérieure à 10 km pour ouvrir des droits.

Formation :

La question de la formation est posée dans son ensemble.

Il convient de créer un référentiel de formation « affaires maritimes » permettant d'obtenir les brevets STCW en équivalence, c'est un des chantiers 2020 présenté par l'administration

Notons que si le budget de formation global de la DAM est de 140 000€, il ne représente que 500€ par agent DCS / an.

Statutaire:

Longtemps laissé en marge des revalorisations statutaires de nos grands ministères successifs, l'administration identifie aujourd'hui le nécessaire repyramidage des postes de B en A, pour les fonctions de second (pont et machine) et de chef mécanicien. Cette intention doit être assortie d'une protection des progressions internes, afin d'éviter la création d'une filière parallèle, dont nous ne voulons pas.

Rappelons que plus de 50 % d'agents du corps des TSDD sont bloqués au dernier grade du corps.

Le SNPAM-CGT a, une nouvelle fois, souligné la situation incompréhensible des syndicats des gens de mer, et demandé leur passage en catégorie B.

Pour les SGM, une évaluation est à mener, selon l'administration. Les missions exercées sont proches de celles exercées par les TSDD.

Le SNPAM-CGT porte sans relâche une demande de plan de requalification plus ambitieuse que celle portée par nos ministères entre 2015 et 2018.

Cette rencontre aura été riche d'enseignements sur les intentions de la DAM pour l'avenir du DCS, qui montre une volonté d'écoute des représentants du personnel.

Mais sans signal affirmé du Ministère, avec un véritable plan de recrutement et de formation sur le long terme, la bonne volonté ne suffira pas à remplir les tableaux d'objectifs !

Défendez vos missions ! Soutenez le service public de la Mer!

[Cliquez ici pour adhérer au SNPAM-CGT](#)

SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS DE L'ADMINISTRATION DE LA MER C.G.T.

AFFAIRES MARITIMES- 5 quai du Capitaine Allegre 33311 Arcachon

Web: <http://cgt-snpam.syndicat.developpement-durable.gouv.fr/> Mèl : snpam-cgt.syndicats@i-carre.net